

*Direction des finances,  
ressources et moyens  
Service des finances  
Tél. 03 20 66 58 38*

**DEC 2024/CP/166**

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 avril 2024 ayant pour objet l'extension de la salle Blaise Pascal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 28 mai 2024 ayant pour objet la relance des lots 1, 2, 3, 5 et 7,

Vu l'analyse des offres présentée en commission des procédures adaptées réunie le 24/07/2024,

Considérant que les sociétés suivantes ont remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation : LEGABAT, BSM, LUC DANIEL COUVERTURE, COGEZ METAL, MENUISERIE SERVICES, ATON ENERGIES, SAMIT SAS, SPDE, et JV CARRELAGE,

**DECIDE**

Article 1 : De conclure les marchés suivants :

Numéro de marché	Intitulé	Société titulaire	Montant du marché en HT
2024.079	Lot 1 Gros œuvre	LEGABAT	168 641, 55 €
2024.080	Lot 2 Charpente bois	BSM	28 068,58 €
2024.081	Lot 3 Couverture métallique - Étanchéité - Zinguerie	LUC DANIEL COUVERTURE	222 910 €
2024.082	Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium	COGEZ METAL	45 265 €
2024.083	Lot 5 Cloisons/doublage/plafonds - Menuiseries intérieures	MENUISERIE SERVICES	70 654,65 €
2024.084	Lot 6 Électricité - Courants forts/courants faibles	ATON ENERGIES	89 400 €
2024.085	Lot 7 Chauffage - Plomberie - Sanitaires	SAMIT SAS	185 289, 22 €
2024.086	Lot 8 Carrelage - Faïences - Peinture - Nettoyage	SPDE et JV CARRELAGE	36 475,46 € décomposé comme suit : - SPDE : 11675,05 € - JV CARRELAGE : 24800,41 €

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie : 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- Trésorier pour information,
- Maire et aux services concernés pour application.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télerecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à HEM, le 14/09/2024

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux ressources humaines, à la  
commande publique et aux affaires juridiques



-Pascal NYS